

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Bilan en Midi Pyrénées
et perspectives dans le cadre de
la loi réformant l'organisation de
la santé au travail de juillet 2011

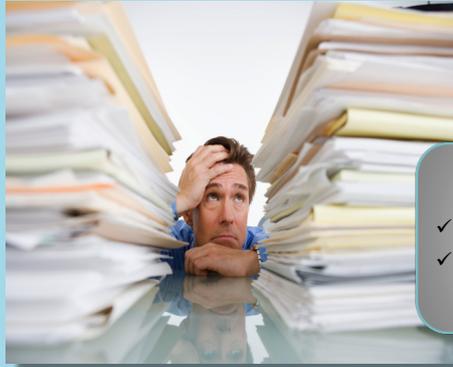
Hélène Cadeac Birman
12 Octobre 2012

Cadre législatif

- Loi 09 avril 1898 :
notion de risque professionnel
- Loi 4 août 1941
- Loi n°46-2426 du 30 octobre 1946
- Loi du 06 décembre 1976
- Directive cadre n°89/391/CEE du 12 juin 1989
- Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 :
prévention et évaluation des risques
- Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 :
mise en place du DU, sanction pénale
- Circulaire DRT n° 6 du 18-04-2002 :
forme et fond du DU,
démarche générale d'évaluation des
risques



Le Document Unique



Plan d'action:

- ✓ Bilan de situation
- ✓ Programme annuel de prévention et amélioration conditions travail

Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001

« L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs »

http://static3.wiktik.com/files/entreprise_document/7/2/8/728/j0422184.jpg

LE DANGER : propriété intrinsèque

- Équipement, substance, méthode de travail , pouvant causer dommage(s)
- En lien avec : environnement, outils, organisation, contraintes, moyens



LE DOMMAGE : concrétisation danger

- Dégradation, lésion, atteinte de la santé, préjudice
- En lien avec: environnement, outils, organisation, contraintes, moyens

LE RISQUE : exposition danger

- Situation non souhaitée, conséquences négatives, occurrence incertaine
- Événement redouté, réduit gain/efficacité, activité humaine



Les quatre obligations prévues par le décret du 05 Novembre 2001

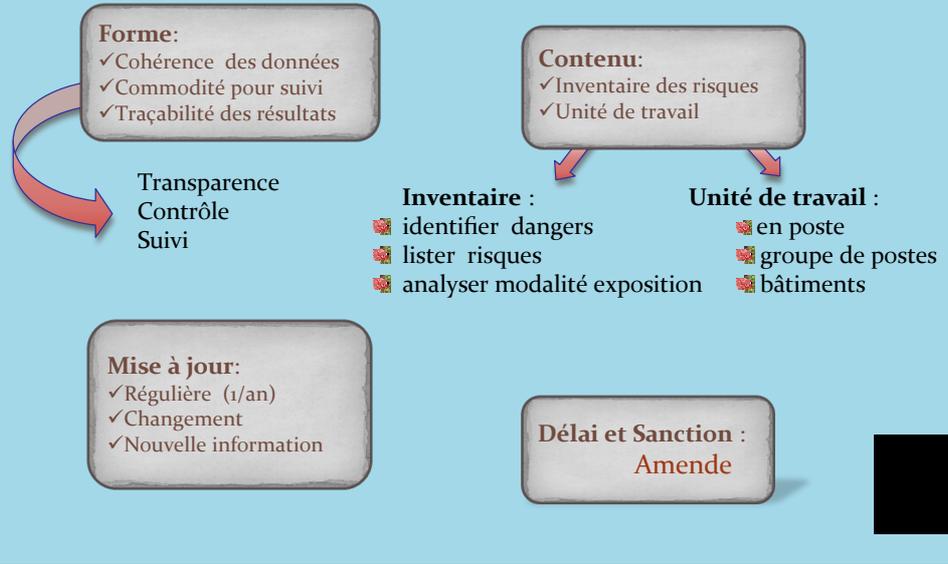
- Tracer les résultats
- Mettre à jour cette évaluation
- Tenir à disposition des acteurs internes et externes à l'entreprise
- Utiliser les résultats de l'évaluation des risques pour mettre en œuvre une démarche de prévention



Le domaine de l'évaluation des risques

- Tous les aspects liés au travail y compris les aspects organisationnels et psycho-sociaux
- Tous les travailleurs de l'établissement y compris les temporaires et les salariés des entreprises extérieures
- L'évaluation est faite par unité de travail dont la définition doit être comprise au sens large afin de définir des groupes homogènes d'exposition

Le Document Unique



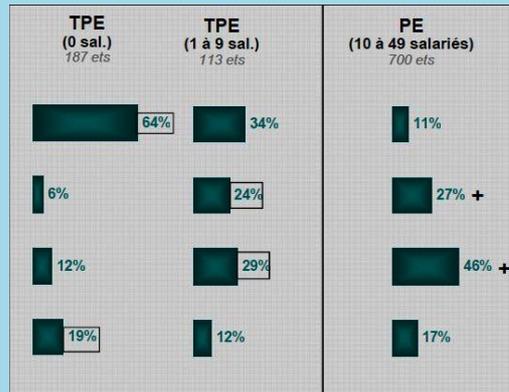
Mise à disposition: Tous acteurs de Prévention



Place du document unique dans l'entreprise

En matière de santé et sécurité au travail, de quelle affirmation vous sentez-vous proche ?

- Pas de risque particulier, pas d'intérêt au DU
 - Existence du DU, mais consignes non respectées
- DU à jour, actions de préventions, règles connues
- Priorité à la santé et sécurité au travail, dimension intégrée aux changements

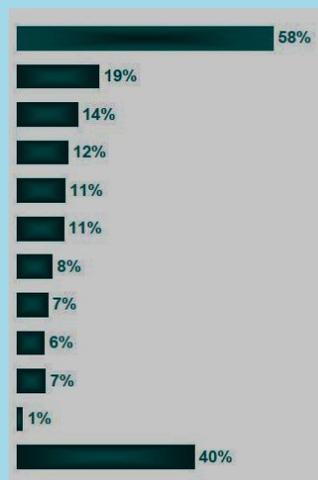


[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf/EnquetePME/\\$File/EnquetePME.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf/EnquetePME/$File/EnquetePME.pdf)

Perception des risques par les chefs de PME

Quels sont les risques les plus importants en matière de sécurité et de santé au travail ?

- Au moins un élément cité
- Risques psychosociaux
- Accidents
- Risques chimiques
- Risques routiers
- Chutes
- Risques de TMS
- Accidents de santé/maladies
- Négligence et non respect des consignes
- Autres
- Aucun
- NSP



[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf/EnquetePME/\\$File/EnquetePME.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf/EnquetePME/$File/EnquetePME.pdf)



Bilan du DU en Midi Pyrénées

- Pas de document officiel que ce soit qualitatif ou quantitatif à notre connaissance
- Une étude faite par l'ORST à propos du risque psycho social, nous permet d'approcher le DU dans certaines entreprises de Midi Pyrénées; une occasion de connaître les freins et les besoins des entreprises pour s'engager dans une démarche de prévention

Hélène Cadeac Birman
12 Octobre 2012

QUELLE MÉTHODE ? QUEL ÉCHANTILLON ?

Une méthodologie :

Enquête réalisée en janvier / février 2011 (824 répondants), auprès de :

- 672 chefs d'entreprises,
- 100 membres de CHSCT,
- 52 délégués du personnel

Répartition par département,
secteur d'activité et taille

- < 10 salariés
- de 10 à 49 salariés
- > 50 salariés

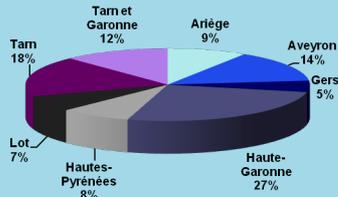


Hélène Cadeac Birman
12 Octobre 2012

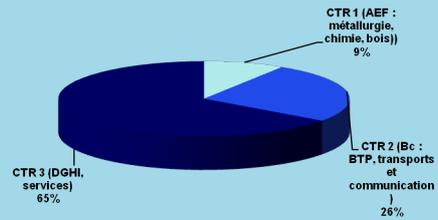
QUEL ÉCHANTILLON ?

250 établissements de 10 salariés et moins

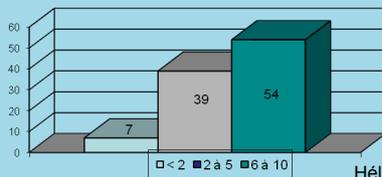
Répartition des établissements par département



Répartition des établissements par CTR



Répartition par taille (%)



CTR 1 : Métallurgie, chimie, caoutchouc, plasturgie, bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu

CTR 2 : Bâtiment et travaux publics, transports, eau, gaz, électricité, livre communication

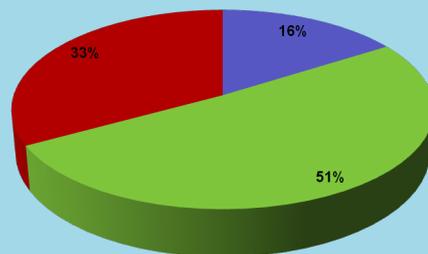
CTR 3 : Services, commerces et industries de l'alimentation, commerce non alimentaire, activités de service I et II

Hélène Cadeac Birman
12 Octobre 2012

E. Midi-Pyrénées

Le DUER DANS LES TPE : La prise en compte des risques professionnels en général

Absence de Document Unique (23% CTR3)



Existence d'un DU, mais qui n'a débouché sur aucune action particulière : question de priorité (manque de temps 29%), de savoir faire (comment procéder 18%), de représentations du risque (28%), actions précédentes (16%) + BTP, transport/services/commerces

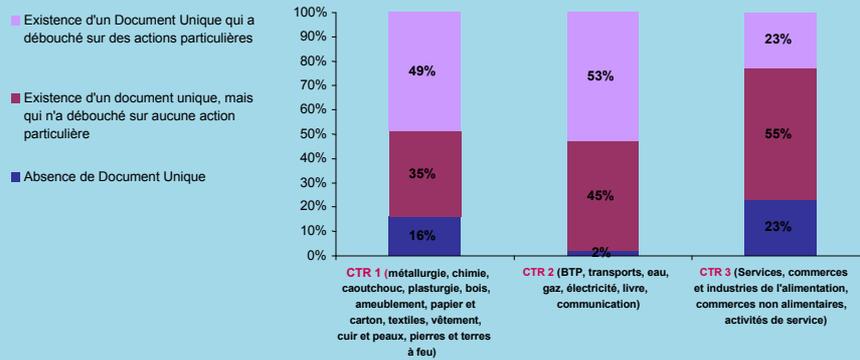
Existence d'un Document Unique qui a débouché sur des actions particulières

DUER :

- + CTR 2 (BTP, transport, communication)
- Moins CTR 3 (services)

Hélène Cadeac Birman
12 Octobre 2012

Le DUER des TPE : selon les secteurs d'activité

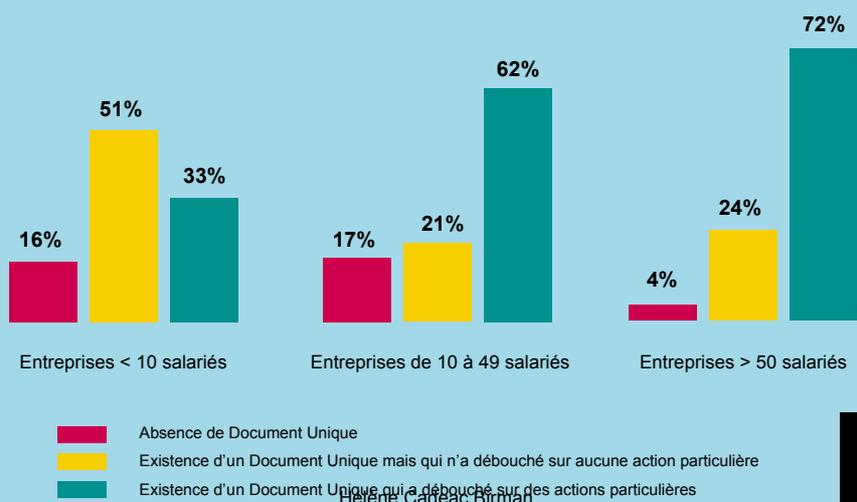


Des actions le plus souvent à l'initiative du directeur de l'établissement (80%)

- Formation 59%
- Achat de matériel 28% et Diffusion d'information 27%
- Réflexion dans votre secteur d'activité 19% Aménagement de locaux 19%
- Étude sur un risque 4% Hélie Cadec Birman de l'organisation du travail 4%

Hélène Cadec Birman
12 Octobre 2012

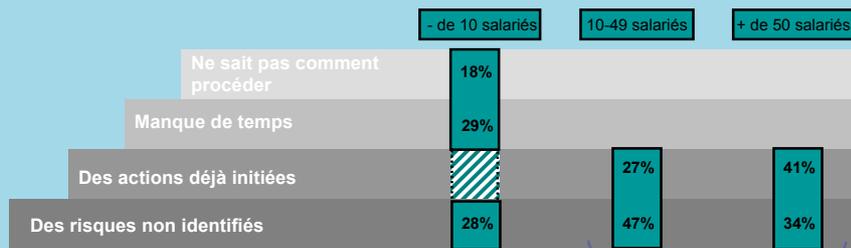
LE DOCUMENT UNIQUE selon la taille



Hélène Cadec Birman
12 Octobre 2012

LE DUER DANS LES TPE : la prise en compte des risques professionnels en général

Les raisons évoquées par les établissements n'ayant mis en place aucune action



Les particularités :

Des entreprises moins sensibilisées

Une prise en compte des risques à travers l'amélioration des conditions de travail

Les points communs :

La non identification des risques :

- > correspond à la perception d'une absence de risques
- > qui rend inutile toute mise en place d'action

Hélène Cadeac Birman
12 Octobre 2012

Commentaires

- On voit que dans cette étude n'a été retenu qu'un seul critère qualitatif: le fait que le DU ait débouché ou non sur des actions de prévention
- Qui a participé à son élaboration ?
- Quelle a été la démarche choisie dans l'entreprise ?
- Quelle dynamique en a découlé ?

Perspectives pour l'employeur

- Art. L.4644-1 du C du T: «Obligation pour l'employeur de désigner un salarié compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels » ou de s'adresser à l'IPRP du SST ou à la CARSAT, OPPBTP, ARACT.

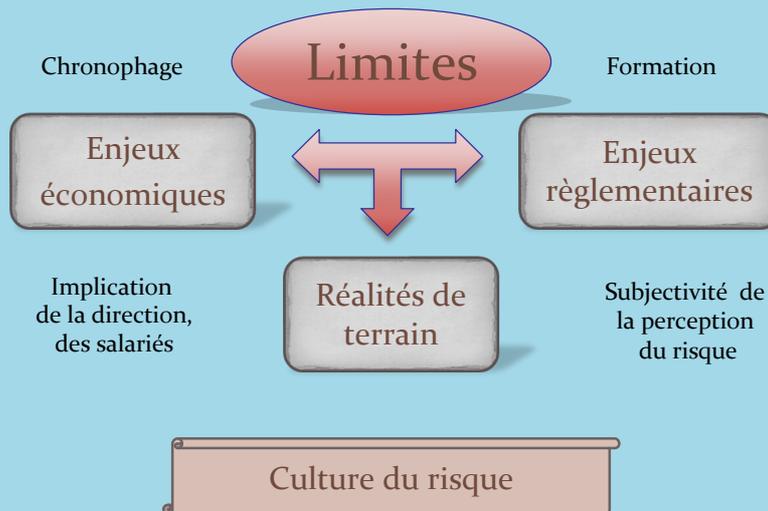
Perspectives pour les équipes pluridisciplinaires des SST

- Importance de la Fiche d'Entreprise qui sera élaborée par un ou plusieurs membres de l'équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par le médecin du travail
- Le lien sera à faire ensuite avec le DU.



Intérêt : légal, social, économique...

...et humain!



Conclusion

Une évaluation exhaustive ?

- L'entreprise vit, évolue, se transforme quotidiennement. Ces modifications ont toujours une influence sur les risques auxquels sont soumis les salariés
- La culture des entreprises est celle de l'audit technique
- L'analyse du travail réel qui est la méthode la plus informative est lourde à mettre en œuvre
- L'évaluation n'est pas une fin en soi. L'objectif est bien de réduire les risques, de créer une dynamique de prévention pour que chacun puisse s'approprier la démarche.

AU TOTAL

- Les documents uniques sont globalement faits
- Bien que de valeurs très inégales souvent le reflet du dialogue social dans l'entreprise
- Nous avons encore de grandes marges de progression !!